

COVID-19 ET MALADIE PROFESSIONNELLE : ENCORE UN SCANDALE D'ETAT !

Paris le 10 juillet 20

Olivier Véran avait promis solennellement et réaffirmé devant l'assemblée nationale le 21 avril : « *s'agissant des soignants, quels qu'ils soient, quels que soient leur lieu d'exercice et leur mode d'exercice – à l'hôpital, en EHPAD, en ville –, quelle que soit la discipline concernée, nous avons décidé une reconnaissance automatique comme maladie professionnelle, ce qui signifie une indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente, et, en cas de décès, des mesures au bénéfice des descendants. Autrement dit, l'imputabilité du travail dans la survenue de la maladie est automatique. C'est unique. (...) Un soignant n'aura pas à démontrer qu'il a été contaminé sur son lieu de travail ; on considérera automatiquement qu'il l'a été.* »

Mais après les masques, les blouses, les respirateurs, c'était bien un mensonge de plus.

Une réunion de présentation du futur décret créant le nouveau tableau de maladie professionnelle lié au covid s'est tenue ce vendredi 10 juillet devant les organisations syndicales des hospitaliers. **On nous y annonce que seule.e.s les hospitalier.e.s contaminé.e.s par le covid ayant bénéficié d'une assistance par oxygène seront reconnus automatiquement en maladie professionnelle.** Soit une infime proportion au regard du nombre de professionnel.le.s contaminé.e.s !!! Pas de négociation, le texte est bouclé, nous a-t-on répondu.

Aux autres soignant.e.s sacrifié.e.s du COVID, malades, qu'on a assigné à domicile en leur interdisant les soins, l'hospitalisation, le gouvernement dit donc : « vous n'avez pas été malades à cause du travail. Vous allez donc rester avec votre souffrance, votre angoisse de séquelles inconnues, et en plus perdre du salaire ».

Les mêmes restrictions seront opposées aux salarié.e.s du secteur privé, toutes branches confondues, qui devront passer en plus par une commission spéciale de la Sécurité Sociale, totalement dérogatoire.

Mais contrairement aux masques dont on nous a privés, les hospitalier.e.s, les travailleurs du social et médico-social, du public comme du privé ne sont pas à usage unique, utilisé.e.s, puis jeté.e.s !

La Fédération SUD Santé Sociaux a dénoncé cette décision insultante, et averti de la colère et du dégoût que cela allait susciter dans les équipes, à l'heure où l'on nous prépare à une deuxième vague. Nous avons exigé que cette reconnaissance s'étende à toutes et tous les contaminé.e.s du travail, du public comme du privé, sans restriction de gravité et sans limitation de durée. Nous avons demandé aussi la prise en charge des cas suspects non confirmés pour qu'ils ne subissent pas d'abattement sur leur prime de service. Nous avons aussi demandé la mise à disposition de tests sérologiques pour tous.tes afin que les victimes asymptomatiques puissent bénéficier d'un suivi médical en cas de séquelles à long termes.

La Fédération SUD Santé Sociaux engagera, toutes les voies de recours possibles contre ce nouveau scandale d'Etat.



Fédération SUD Santé Sociaux
70 rue Philippe de Girard
75 018 PARIS
Téléphone : 01 40 33 85 00

Contact presse :
federation@sudsantesociaux.org

